

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt : 17 septembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

**Non à la délocalisation d'une entreprise de recyclage de métaux du PAV sur la zone industrielle de la Renfile, car Vernier et ses habitants méritent de souffler un peu et ont droit à une meilleure qualité de vie**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le programme du projet Praille – Acacias – Vernets (PAV) prévoit 20'000 emplois et 14'000 logements de plus dans son périmètre situé dans l'ancienne Genève.

Depuis quelques mois, la délocalisation des entreprises du PAV sur la commune de Vernier est devenue LA solution pour le canton.

Ces entreprises, indésirables partout ailleurs sur le canton, sont désignées tout naturellement pour aller dans les zones industrielles verniolanes, alors que cela fait plus d'une décennie que la commune tente de requalifier son territoire où ses zones industrielles ont vu fleurir des dépôts ces dernières années ou des surfaces de vente de voitures d'occasion.

Dernièrement, la société HOLLCIM SA a décidé de vendre sa parcelle de 12'875 m<sup>2</sup> sise à la route de Vernier. La FTI serait prête à racheter cette dernière afin d'y implanter une entreprise de recyclage de métaux alors que les autorités de Vernier, le canton et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les pétroliers ont commandé une étude pour délocaliser les citernes vides situées dans l'angle de la route de Pré-Bois et de la route de Vernier. Ce projet, réalisable dans le court terme, permettrait de libérer l'entrée de Vernier des citernes et libérer une immense zone pouvant

accueillir un Blandonnet IV composé de bureaux et d'emplois à forte valeur ajoutée proche de l'autoroute et de l'aéroport.

Vernier a arrêté le principe d'implantations d'entreprises à forte valeur ajoutée dans ses zones d'activité afin de rééquilibrer le secteur entre les entreprises de faible valeur ajoutée occupant beaucoup de surface sur la commune et les entreprises fiscalement intéressantes et dont l'impact sur l'environnement est faible.

Le projet d'agglomération ne doit pas servir de prétexte à continuer de développer une ségrégation territoriale en rejetant les entreprises à faible valeur ajoutée et polluantes dans les communes qui ont déjà accepté beaucoup de sacrifices.

*Ma question est la suivante :*

*Pour que Vernier et ses habitants puissent souffler un peu et aient droit à une meilleure qualité de vie, le Conseil d'Etat va-t-il tout mettre en œuvre, afin que les citernes situées à l'angle Rte de Pré-Bois- Rte de Vernier se délocalisent notamment sur la parcelle de Holcim SA conformément aux conclusions de l'étude commandée par les autorités de Vernier, l'Etat de Genève et Ri Réalim (propriétaire des Blandonnex I, II et III) en collaboration avec les Pétroliers, afin de libérer de nouvelles zones pouvant accueillir des emplois à forte valeur ajoutée ?*